

Séance 1 [Aménagement durable en DREAL]

20 nov.2013

Qu'est ce que l'urbanisme ? Et l'aménagement du territoire ?

Il s'agit de savoir comment gérer le tissu urbain et rural.

Urbanisme: projet politique de gestion du vivre ensemble. Il s'agit de gérer des besoins contradictoires. L'urbaniste fait le lien entre différents acteurs : architecte, maitre d'oeuvre, chef de travaux...C'est un projet politique: comment organiser la vie en commun ?

Rôle de l'urbaniste= articuler politiques de logement et d'emploi, coordinateur.

Il faut sur une commune en prévision du projet voulu savoir où on situe les futures infrastructures sans défigurer le paysage ou rester en accord avec les habitants. On utilise des cartes IGN : service technique pour permettre aux élus de se décider quant au projet global.

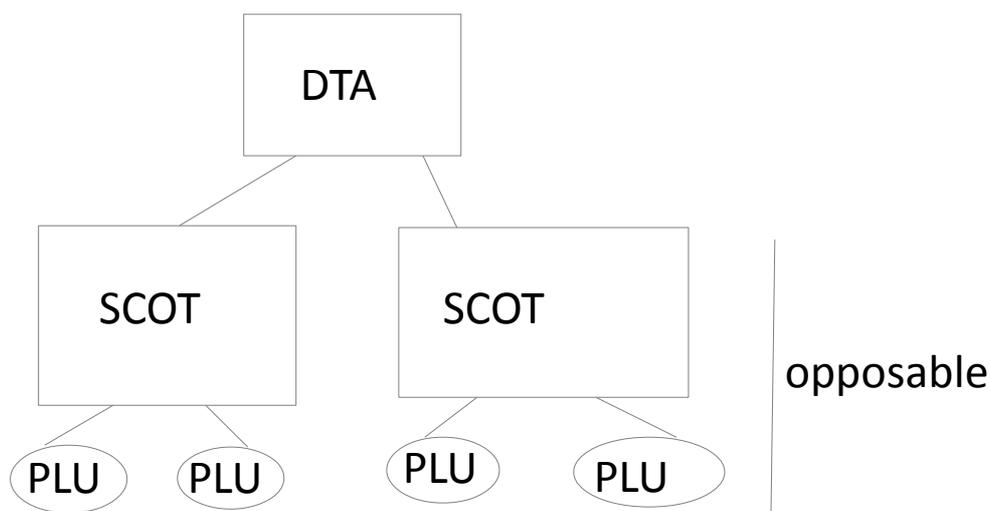
La gouvernance :

C'est ne pas décider tout seul, associer les différents acteurs du territoire pour les faire travailler ensemble.

Maitre d'ouvrage : responsable d'un projet, paye/décide/commande

Maitre d'oeuvre : exécute

A partir de 2015 , tout le territoire va être quadrillé en SCOT.



Hiérarchie des normes

Opposable : doit respecter les textes (le SCOT doit être opposable devant la DTA). Si le texte n'est pas respecté, il peut y avoir recours devant juge.

DTA : Directive territorial de l'aménagement , outil élaboré par l'état , qui met à jour les volontés de l'état quant à l'urbanisme. Il s'agit des compromis liés à l'environnement et aux besoins?

2013 : 7 DTA. La DTA est élaborée par la DREAL.

- La planification

PADD: Projet d'Aménagement et de Développement Durable

SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale

DTA: articule les différentes inter-communalités précédentes.

PLU: Plan Local d'Urbanisme

En Rhône-Alpes : forte augmentation démographique mais la répartition ne correspond pas à la répartition des services, fort tourisme : neige l'hiver et en moyenne montagne développement d'une nouvelle forme de tourisme, territoire exceptionnel : risques naturels. En effet il y a mise en place de plan risques. Beaucoup de pression liés au transports, liés à la population, et à l'urbanisation. Territoire très riche, très touristique, il faut agir pour faire perdurer le dynamisme.

Pourquoi une DTA en Rhône-Alpes ?

En 2000, il y a eu un diagnostic qui a rendu compte de l'accélération de l'étalement urbain. La tache

urbaine s'est accrue de 137% de 1954 à 1995 alors que la population n'a augmenté que de 60%: on construit plus vite que nos besoins.

Pb= porte atteinte aux milieux naturel et agricole (disparition de 3000 hectares).

Étalement= comme une tache d'huile

Mitage= étalement parsemé

Pb= congestion des transports avec risques de saturation

Autre constat: il n'y a pas de gouvernance unique => 4 départements, 10 SCOTs, beaucoup d'intercommunalités.

Le rôle de l'État est alors apparu nécessaire.

Composition de la DTA:

_objectifs

_principes

_orientations qui dictent la conduite à mener pour les documents de planification

Grands principes partagés par l'ensemble

_utilisation économe de l'espace

_limites nets pour espaces naturels

_urbanisation compacte

_réseau de transport organisé pour limiter l'utilisation des voitures et faciliter l'accès au centre des habitants des périphéries

_préserver l'environnement car le tourisme est un point fort de la région

Orientations

_structure en multipôles autour de l'axe alpin : Grenoble ,Chambéry,... :optimiser les services et faciliter la vie des bassins d'emploi. Il faut particulièrement protéger la frontière franco-suisse

_préserver les ressources patrimoniales et espaces naturels

_protéger les espaces agricoles

_promouvoir le tourisme dynamique en entretenant l'espace naturel et s'adaptant au changement climatique (lacs du Bourget, d'Annecy, et Léman)

_garantir un système de transports durables avec le principe de report modal (parcs relais), et prise en compte des correspondances.

Différences entre la DTA et DTADD : même documents mais la DTA avait le pouvoir de forcer les SCOT à appliquer les directives de la DTA tandis que la DTADD ne peut plus forcer une région à ne plus construire en bord de lacs par exemple.

La métropole : la région Rhône-Alpes ne va plus exister en tant que telle à cause de la phase III de la décentralisation . En effet il va y avoir création d'une métropole lyonnaise.

L'État : L'État n'agit plus seul, il doit mettre autour de la table tous les acteurs pour mettre en place un projet. L'État a un certain recul qui lui permet de stopper l'avancée un projet et générer un recours devant le juge. L'État est garant de la légalité lorsque il y désaccord entre les différents acteurs. L'État doit préserver les équilibres (développement/ préservation de l'environnement, précarité énergétique / bas coût du loyer ...).

Lutte contre l'étalement urbain / mitage :

étalement urbain : en tache d'huile. Du à la création massive d'infrastructures et artificialisation du territoire (routes, habitations ,...). Conséquences : déstructuration des certains domaines d'activité comme l'agriculture.

mitage : maisons isolées => problème d'accès à l'eau, relectrice, internet ..

logique éviter/réduire/compenser :

_éviter :chercher des dents creuses : lieux vides où cela ne peut être utilisé en terre agricole : éviter un mitage inutile

_compensation : si on prend un bout de parcelle pour l'urbaniser, on gere mieux les espaces agricoles : on regroupe les espaces agricoles pour offrir un espace de travail plus grand des agriculteurs.